

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 16 septembre 2020

Présents à la séance : 15
Date d'affichage : 28/09/2020

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, DAUVERGNE Eliane, FORAS Annie, GAUDILLAT Bruno, LAZZARONI Anthony, LIEVIN Daniel, MENOILLARD Aline, JOUFFROY Brigitte, PETITJEAN Cyril, RIVATTON Xavier, SEGON Astrid, DE FRAISSINETTE Erwan.

Secrétaire : M. GAUDILLAT Bruno

En raison des mesures sanitaires et des règles de distanciation qui sont à mettre en œuvre et de plus avec la présence d'un élu par table, l'espace disponible pour le public est devenu inexistant donc interdit.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 voix contre le rajout de la délibération pour désigner les coupes affectées à l'affouage et déterminer la taxe d'affouage pour la campagne 2020 / 2021.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 juillet 2020 :

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 23 juillet 2020 a été approuvé à 14 voix pour et une abstention.

2/ Délibération pour bénéficier du dispositif DST Relance en faveur d'un certain nombre de chantiers communaux :

Le Maire présente le dossier.

Préalable

Le Conseil Départemental du Jura a décidé d'activer le dispositif Dotation de Solidarité Territoriale Relance (DST Relance) pour les projets des communes présentant des dossiers d'investissement inférieurs à 40 000 € HT (hors voirie communale, enfouissement des réseaux, eaux pluviales et locaux scolaires) dont la date de démarrage des travaux interviendra au plus tard le 30 juin 2021.

C'est une enveloppe de 15 millions d'euros votée par le Conseil Départemental, qui apporte un soutien aux entreprises via la commande publique.

Pour notre commune, il est important de nous positionner sans attendre vis-à-vis de ces aides.



ETAT DE SYNTHESE
Etat de subventions de DST Relance

Nature du chantier	Montant HT	DST RELANCE Demandée	Pour information	
			DETR	DSIL
Désenfumage du gymnase	28 122.72 €	oui	obtenue	non
Portes Body Physic	4 263.67 €	oui	obtenue	non
Isolation Batiment communal Rue de la Gare	37 450 ,02 €	oui	obtenue	non
Réfection toiture Batiment Communal Rue de la Gare	17 204.40 €	oui	demandée	oui
Toiture Maison des Frères	25 669.80 €	oui	demandée	oui
Changement vitrage salle ping-pong Maison des Frères	14 846.00 €	oui	demandée	oui
Travaux batiment communal restaurant/pizzeria	9 827.06 €	oui	demandée	oui
TOTAL	99 933.65 €			

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de faire des demandes de subventions DST Relance au Conseil Départemental du Jura pour les dossiers ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

3/ Délibération pour bénéficier des dispositifs DETR/DSIL en faveur d'un certain nombre de chantiers communaux :

Le Maire présente le dossier.

Préalable

La crise sanitaire induite par l'épidémie de Covid-19 a mis à mal notre économie.

La priorité des pouvoirs publics est désormais d'engager la reprise avec une activité forte et écologique de nos entreprises et de relancer la commande publique des collectivités.

C'est un soutien national à l'investissement local qui a été voté par le Parlement.

Pour notre département du Jura, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été dotée de 3 millions d'euros.

Pour notre commune, c'est là aussi une opportunité qu'il nous convient de saisir, à travers la DSIL d'une part, et la DETR d'autre part.

ETAT DE SYNTHESE DETR / DSIL

Nature du chantier	Montant HT	% Demandée	DSIL		
			Montant demandé	% Demandée	Montant demandé
Réfection toiture Bâtiment communal – Rue de la Gare	17 204.40 €	30%	5 161.32 €	30%	5 161.32 €
Travaux Maison des Frères	40 515.80 €	30%	12 154.74 €	30%	12 154.74 €
Chapelle Notre Dame du Chêne (montant estimé)	80 000.00 €	30%	24 000.00 €	30%	24 000.00 €
Travaux bâtiment communal restaurant/pizzeria	9 827.06 €	30%	2 948.12 €	30%	2 948.12 €
TOTAL	147 547.26 €		44 264.18 €		44 264.18 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de faire des demandes de subventions DETR / DSIL à la Préfecture du Jura pour les dossiers ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

4/ Délibération création d'un poste de 4^{ème} Adjoint au Maire :

Le Maire présente le dossier.

Pourquoi un 4^{ème} poste d'Adjoint ?

Nous souhaitons que l'activité sociale, à travers notre CCAS notamment, évolue très significativement afin que ce dernier soit la structure référente des Cousañois en difficulté.

Au-delà des activités actuelles de notre CCAS telles :

- Dossier d'aides financières des Cousançois
- Dossier d'aide sociale départementale
- Aide financière à la cantine scolaire en faveur des jeunes Cousançois
- Aide aux voyages scolaires pour les jeunes Cousançois
- Aide en faveur des transports des jeunes Cousançois qui se rendent au collège de Cuiseaux
- Repas des seniors cousançois de fin d'année et distribution des colis aux seniors cousançois qui ne prennent pas part au repas
- Colis aux seniors cousançois résidant à l'EPHAD de Bian
- Chocolats de Pâques pour les résidents, personnel de l'EPHAD de Bian ainsi qu'aux employés communaux.

Nous désirons que les activités suivantes soient rattachées au pôle social de la mairie à travers le CCAS. Ces activités rattachées seront les suivantes :

- Permanence de 2 élus du CCAS chaque vendredi après-midi,
- Atelier Bonjour ADMR,
- Bénévoles visiteurs ADMR,
- Atelier tablettes Prodesa,
- Partenariat Peuples Solidaires,
- Stage de récupération de points du permis de conduire,
- Travaux d'intérêt généraux (TIG).

Nos objectifs sont aussi de prendre en charge des domaines nouveaux, tels que :

- La solidarité et la lutte contre les exclusions
- L'autonomie et la santé
- La vie sociale et familiale
- Les problèmes de logement
- L'insertion sociale et professionnelle

Aussi pour mener à bien toutes ces missions, il nous convient d'avoir des moyens humains supplémentaires à travers un poste de quatrième adjoint que nous autorise la loi et lequel aura pour délégation l'activité sociale.

Nous souhaitons aussi que ce poste d'adjoint soit aidé dans son activité par un conseiller municipal délégué.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention de modifier le nombre des adjoints au maire de la commune à 4.

Désignation de l'élue qui ne pourra être qu'une femme selon le principe de la parité au niveau des Adjoints :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Seule Eliane DAUVERGNE est candidate au poste de 4^{ème} Adjoint.

L'élection à bulletin secret a été réalisé sous le contrôle du bureau dont Mme MENOILLARD Aline et Mr DE FRAISSINETTE Erwan ont été désignés comme assesseurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

DAUVERGNE Eliane : 14 voix

A été proclamée Adjointe et immédiatement installée la candidate figurant sur la liste Mme DAUVERGNE Eliane.

5/ Délibération pour une indemnité de fonction au profit d'un 4^{ème} Adjoint au Maire :

Le Maire présente le dossier.

Le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions du 4^{ème} Adjoint au Maire à compter du 24 septembre 2020, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- 4eme adjoint : 12,9 % soit 501,73 € brut.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte le montant de l'indemnité proposée.

6/ Délibération pour une indemnité de fonction au profit d'une conseillère municipale déléguée :

Le Maire présente le dossier.

Le Maire a nommé par arrêté par Josiane BOUGAUD dans la fonction de Conseillère Municipale déléguée.

Le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller Délégué à compter du 24 septembre 2020, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Conseiller délégué : 5,15 % soit 200,30 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte le montant de l'indemnité proposée.

7/ Délibération sur les modalités de la communication relative au projet de la révision du PLU :

En attente de retour réglementaire, le Conseil Municipal doit reporter cette délibération.

8/ Délibération pour établir deux avenants concernant nos prêts relais :

Le Maire présente le dossier.

Contexte

La majorité des grands travaux que nous avons entrepris au sein de notre commune dans le cadre de notre précédente mandature ont véritablement débuté au cours de l'année 2017 et sont arrivés à leur terme fin 2019.

Les derniers règlements ont été exécutés au cours de ce 1^{er} semestre 2020.

Aussi les subventions se perçoivent après le règlement des dernières factures, qui le sont toutes aujourd'hui.

Nos subventions attendues seront vraisemblablement toutes versées d'ici à moins de 9 mois.

Quant à la FCTVA, le trésor procède à son remboursement sous 24 mois après règlement.

Pour attendre ces subventions et la FCTVA, notre commune a contracté 2 prêts court terme.

L'un affecté au budget communal (M14) de 500 000€.

L'autre affecté au budget de l'eau (M49) de 300 000€.

Ces deux financements arrivent à échéance le 06 octobre prochain.

Or, nous attendons encore ce jour :

- 440 680 € de subventions et de FCTVA au profit du budget communal M14;
- 185 805 € de subventions et de FCTVA au profit du budget de l'eau M49.

La durée de 24 mois de nos 2 prêts court terme au regard de ces délais est manifestement trop courte.

Aussi, la Banque Populaire se propose de nous proroger chacun d'entre eux sur une durée de 18 mois et aux conditions initiales : soit un taux fixe annuel de 0,38 %, intérêts réglés trimestriellement.

Le prêt court terme N° 8781314 d'un montant de 500 000 € affecté au budget communal M14 arrive à échéance le 6 octobre prochain.

Le prêt court terme N° 8781315 d'un montant de 300 000 € affecté au budget annexe de l'eau M49 arrive à échéance le 6 octobre prochain.

Ces deux prêts sont destinés à être remboursés par l'intermédiaire des subventions attendues et validées ainsi que du FCTVA.

A ce jour, nous attendons précisément :

- 440 680 € de subventions et de FCTVA au profit du budget communal M14,
- 180 805 € de subventions et de FCTVA au profit du budget annexe de l'eau M49.

La durée de 24 mois de nos deux prêts court terme au regard de ces délais est manifestement trop courte car les travaux et les règlements viennent d'être terminés.

Aussi la Banque Populaire à travers un courriel du 7 septembre dernier rédigé par Monsieur Gérard POULETTY, Responsable Pôle Collectivités Locales de la Banque Populaire Franche-Comté confirme son accord pour proroger chacun des deux prêts en question d'une durée de 18 mois aux mêmes conditions tarifaires de leurs souscriptions initiales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 voix contre accepte de proroger de 18 mois les prêts court terme n° 8781314 et n° 8781315.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9/ Délibération pour désigner les membres titulaires et suppléants des commissions intercommunales permanentes :

Le Maire présente le dossier.

Préalable

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Communautés de Communes de créer des commissions pour étudier des questions relevant de ses compétences.

Notre Communauté de Communes Porte du Jura est dotée des commissions suivantes :

- Commission Economie, Finances, Communication, Haut-débit
- Commission Tourisme et Patrimoine
- Commission Affaires Culturelles et Animations
- Commission Voirie, Assainissement
- Commission Gemapi, Environnement
- Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
- Commission Bâtiments, Aire communautaire des Gens du voyage, Associations sportives
- Commission Affaires Sociales

Chaque commission devra être dotée d'un titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne les membres suivants au sein de chaque commission intercommunale de la Communauté de Communes Porte du Jura :

- Commission Economie, Finances, Communication, Haut-débit :
Nathalie COLONAZET (titulaire) – Cyril PETITJEAN (suppléant),
- Commission Tourisme et Patrimoine :
Bruno GAUDILLAT (titulaire), Astrid SEGON (suppléant),
- Commission Affaires Culturelles et Animations :
Christian BRETIN (titulaire), Anthony LAZZARONI (suppléant),
- Commission Voirie, Assainissement :
Daniel LIEVIN (titulaire), Xavier RIVATTON (suppléant),
- Commission Gemapi, Environnement :
Xavier RIVATTON (titulaire), Nathalie COLONAZET (suppléant),
- Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse :
Aline MENOULLARD (Titulaire), Anthony LAZZARONI (suppléant),
- Commission Bâtiments, Aire communautaire des Gens du voyage, Associations sportives :
Bruno GAUDILLAT (titulaire), Cyril PETITJEAN (suppléant),
- Commission Affaires Sociales :
Philippe ROUX (titulaire), Josiane BOUGAUD (suppléant).

10/ Délibération pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs :

Le Maire présente le dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne les commissaires titulaires et suppléants suivants au sein de la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
M BAUDET Jack	M FORAS Eric
M BOISSY Jacky	M COUILLEROT Michel
M COURVIL Bernard	MCHAUX Michel
M GALLET Michel	MME MERCEY Agnès
M CUROT Bernard	M FLECHON Jacques
M LIEVIN Daniel	MME COLONAZET Nathalie

11/ Délibération pour approuver l'état d'assiette des coupes 2021 et demander à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites :

Le Maire présente le dossier.

Notre forêt communale d'une superficie de 131 hectares est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 11 août 2015.

Conformément au plan de gestion de cet aménagement, Thierry Poncet, notre Agent Patrimonial de l'ONF, nous propose chaque année les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité ainsi que les paysages.

L'assiette des coupes pour 2021 se rapporte aux parcelles suivantes :

9, 20, 21 et 13.

Toutes ces parcelles sont proposées pour du chauffage et de la gestion de grumes :

- Parcelle 9 de 3,5 hectares, coupe de régénération
- Parcelle 20 de 3,76 hectares, coupe de régénération
- Parcelle 21 de 3,79 hectares, coupe de régénération
- Parcelle 13 de 5,26 hectares pour une coupe d'amélioration.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 voix contre approuve l'état d'assiette des coupes 2021 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes.

12/ Délibération pour désigner les coupes affectées à l'affouage et déterminer la taxe d'affouage pour la campagne 2020 / 2021 :

Le Maire présente le dossier.

- ▶ L'affouage qui fait partie intégrante du processus de la gestion de notre forêt communale est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que notre commune souhaite préserver.
- ▶ L'affouage étant partagé par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans notre commune sont admises à ce partage.

La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2020 / 2021.

Considérant l'avis de la commission «Bois» formulé lors de sa réunion du mardi 22 septembre 2020 :

- Notre commune propose le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 18, 28, 29 et 30 d'une superficie de 8 hectares à l'affouage sur pied.

- ▶ - Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères par affouagiste.
- ▶ - Fixe le montant de la taxe d'affouage à 100.00 € par affouagiste.
- ▶ - Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2021.

Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 voix contre de désigner les coupes affectées à l'affouage et détermine à 100 € la taxe d'affouage.

13/ Délibération location logement 4 Rue de la Gare 2^{ème} étage :

Le Maire présente ce dossier.

Notre appartement de type T4 d'une superficie de 69 m² situé au 2^{ème} étage de notre bâtiment implanté à proximité de l'Accueil de Loisirs 4 Rue de la Gare est devenu disponible à la location à compter du 1^{er} septembre 2020.

Cet appartement a fait l'objet d'une réfection complète en 2019.

Aussi, il est dans un état impeccable.

Il possède de plus une petite dépendance ainsi qu'une remise.

Le loyer mensuel s'établit à 403 € auquel il convient de rajouter les charges mensuelles de 17 €.

Après étude, c'est Monsieur Frédéric Pernot que nous avons considéré apte à être notre nouveau locataire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de louer le logement type T4 situé au 2^{ème} étage 4, Rue de la Gare à compter du 1^{er} septembre 2020 à Monsieur Frédéric PERNOT pour un loyer mensuel de 403 € et 17 € de charges mensuelles.

14/ Délibération location logement 38 Grande Rue :

Le Maire présente ce dossier.

Notre appartement situé dans le bâtiment de l'ancienne Poste est aujourd'hui libre à la location.

Il est situé précisément au 38 Grande Rue.

C'est un T4 tout confort établi sur 2 étages. Sa superficie est de 125 m² et il possède un terrain attenant de belle qualité.

Le tarif de location est le suivant :

- Loyer : 550 €
- Charges : 16 €

Après étude, c'est Madame Pauline Rumelhart qui pourra être la nouvelle locataire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de louer le logement type T4 situé 38, Grande Rue à Madame Pauline RUMELHART pour un loyer mensuel de 550 € et 16 € de charges mensuelles.

15/ Délibération pour retirer le déclassement d'un parking communal :

Le Maire présente ce dossier.

La Préfecture du Jura à travers la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité nous demande de retirer la délibération du 23 juillet 2020 relative au déclassement d'un parking communal.

Effectivement, l'espace concerné n'est pas officiellement un parking, même si un certain nombre de véhicules, notamment des poids lourds stationnent régulièrement le week-end.

Il s'agit en réalité d'une esplanade résultant de la place laissée par un ancien bâtiment industriel qui avait brûlé il y a une trentaine d'années.

Cet espace comme nous le savons sert aussi de stockage de matériaux pour les entreprises ayant une activité sur notre commune.

Notre délibération a été considérée comme une évolution d'un parking public vers un parking privé.

Un courrier sera rédigé dans les prochains jours à l'attention de la Préfecture du Jura qui selon le responsable de service devrait nous autoriser à procéder à ce déclassement que nous aurons à délibérer lors de notre prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le retrait de la délibération en date du 23 juillet 2020 concernant le déclassement d'un parking communal situé Rue de Bresse.

16/ Délibération pour signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique sur une durée de 2 ans au lieu de 1 an à compter de 2022 et annuler ainsi la délibération du 23 juillet 2020 :

Le Maire présente ce dossier.

Monsieur Laurent GRANGER, trésorier à Beaufort, souhaite que le Maire soit autorisé par le Conseil Municipal à signer la convention relative au Compte Financier Unique.

Jusqu'à présent notre commune établissait le compte administratif et le trésorier le compte de gestion.

Ces deux comptes présentaient des éléments absolument identiques.

La loi de finance pour 2019 souhaite qu'un Compte Financier Unique soit mis en œuvre à titre expérimental pour une durée maximale de 3 exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021.

Toutefois compte tenu de la crise sanitaire que nous rencontrons, la mise en place de l'expérimentation du Compte Financier Unique est décalée d'un an et interviendra sur 2 exercices soit 2022 et 2023. A l'issue de ces 2 ans, ce Compte Financier Unique se sera totalement substitué au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

Ce Compte Financier Unique possède 3 objectifs fondamentaux :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Ce Compte Financier Unique concerne les périmètres budgétaires suivants :

Le budget principal de la collectivité et les budgets annexes hors CCAS.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention pour autoriser le Maire à signer la convention relative au Compte Financier Unique.

17/ Délibération pour rembourser au maire l'achat d'un chenil communal qu'il a réglé avec ses deniers personnels :
Le Maire présente le dossier.

Notre commune est très souvent confrontée à devoir récupérer des animaux errants qui sont essentiellement des chiens, sur une fréquence d'une dizaine environ chaque année.

En attendant de retrouver leur propriétaire, nous devons provisoirement héberger chaque animal errant au sein de nos bâtiments techniques communaux.

Aussi, nous avons pris la décision d'acquérir un petit chenil.

Une opportunité s'est présentée à travers les offres du « Bon Coin » en juillet dernier.

Le vendeur souhaitait un règlement en espèces au prix de 180 €.

C'est le Maire qui a avancé les fonds avec ses propres deniers, et il convient aujourd'hui de le rembourser.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 1 abstention de rembourser à Monsieur BRETIN Christian, Le Maire la somme de 180 €. Le Maire ne participant pas à ce vote.

AUTORISE un Adjoint au Maire à réaliser ce remboursement.

18/ Divers et dernières minutes :

Le Maire présente les différents dossiers.

- Pharmacie du Jura : malgré les retards pris ce printemps, les travaux relatifs à cette pharmacie permettront son ouverture officielle dès le 12 novembre 2020.
- Projet « La Maison pour tous » : le permis d'aménager est en attente. Il devrait nous parvenir tout prochainement et permettra ainsi de débiter les travaux préparatoires.
Ce grand projet immobilier fait aujourd'hui l'objet de très nombreuses demandes émanant de particuliers souhaitant s'implanter à Cousance.
- Gare de Cousance : nos demandes à maintes fois répétées ont porté leurs fruits au-delà de nos espérances, puisque ce sont 6 trains supplémentaires qui font halte à Cousance.
C'est en tout 12 TER qui quotidiennement permettent aux voyageurs de s'acheminer en direction de Lyon ou de Besançon via Bourg et Lons le Saunier.
- Salles des Frères : nous rencontrons des problèmes d'humidité au sein de la nouvelle salle des Frères et de la cuisine.
L'architecte, notre assureur et un cabinet d'expertise sont tous trois à la recherche des causes et des responsabilités.
En attendant le dernier rapport d'expertise, il semblerait que les derniers travaux soit la cause de ce problème que nous souhaitons voir résolu avant la fin de l'année.
- Travaux entrée Nord Cousance : c'est l'entreprise SBTP qui est en charge de l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et fibre. Ces travaux débutent dès la propriété Jouvenceau jusqu'à la SNOF et ils incorporent le lotissement La Charnaille. Lorsque ces travaux seront terminés ils permettront également de bénéficier d'un éclairage public moderne et économique.
Après la réfection complète du réseau d'eau et d'assainissement puis maintenant des réseaux secs, les travaux d'aménagement de l'entrée Nord de notre commune pourront se mettre en œuvre.
- Poubelles : l'arrêté municipal qui précise que les containers gris et bleus ne doivent pas être déposés sur le domaine public entre le jeudi 18h00 et le lundi soir 18h00 n'est pas respecté par un certain nombre d'habitants. Aussi nous avons souhaité conduire une opération forte visant au respect de l'arrêté. Si après contrôle, les habitants n'observent pas l'arrêté municipal, ils verront leurs containers transférés au local technique municipal.

- Aménagement d'un terrain communal situé dans le lotissement du Verger : notre commune détient un espace foncier qui mérite un aménagement. Cyril Petitjean élu municipal réfléchit conjointement avec les riverains en vue de procéder à cet aménagement. Cyril Petitjean fera prochainement des propositions en commission travaux.
- La Chapelle « Notre Dame du Chêne » : suite à l'abattage des épicéas tous scolytés qui s'est imposé, l'environnement paysager de la Chapelle Notre Dame du Chêne s'est trouvé profondément modifié. Ce lieu à la fois patrimonial et touristique de notre commune doit faire l'objet d'un aménagement, afin qu'il retrouve son agrément. Nous souhaitons que les travaux qui viseront à rendre ce site à nouveau attractif soient mis en œuvre dans les meilleurs délais.
- Carrefour Grande Rue / Rue de la Gare : les travaux prévisionnels liés au chantier entrée Nord incorporent aussi l'aménagement de ce carrefour. Il appartient à notre commune d'augmenter l'emprise de celui-ci en procédant à l'acquisition de 170 m² environ de terrain appartenant aujourd'hui à Madame Morel. Monsieur Le Maire est actuellement en négociation avec cette dernière afin que cet investissement puisse nous l'espérons se réaliser.

Séance levée à 22h42
Le Maire - Christian BRETIN

